

Deux cas d'infections suivies du décès du patient et un cas de colonisation à *Bacillus cereus* sont survenus entre août et septembre 2016 chez des nouveau-nés hospitalisés dans 2 hôpitaux différents de l'AP-HP. La survenue quasi-concomitante de 3 cas chez des nouveau-nés suggère l'existence d'une source commune de contamination, ayant motivé une alerte nationale. Un typage des souches est en cours parallèlement à l'AP-HP et à la Cellule d'intervention biologique d'urgence (CIBU), afin de confirmer ou infirmer cette hypothèse de source de contamination commune.

Les résultats préliminaires de l'investigation approfondie des 3 cas ont identifié du lait en provenance du lactarium de l'hôpital Necker (lots différents) comme un premier point commun entre les 3 nouveau-nés, sans qu'il soit possible à ce jour d'établir un lien de causalité entre la survenue des infections et la consommation de lait provenant du lactarium de Necker. Par mesure de précaution, l'APHP et la DGS ont décidé le 2/09 au soir d'interrompre la délivrance des laits issus de ce lactarium.

Dans ce contexte, des investigations complémentaires urgentes ont aussi été décidées. L'ANSM procède à une inspection du lactarium de Necker, afin de s'assurer de la conformité de l'activité du lactarium aux règles en vigueur et rechercher l'existence de causes possibles d'une contamination du lait. En parallèle, l'ARS Ile-de-France et le CCLin Paris Nord procèdent à une inspection/visite d'audit dans les deux établissements de santé concernés par les cas, ciblant notamment le cheminement du lait et le contrôle des règles d'Hygiène. L'EOH de l'APHP étudie également les dossiers des patients à la recherche d'autres points communs éventuels entre les 3 cas recensés.

En complément, une investigation épidémiologique est conduite par Santé Publique France en lien avec le réseau CCLin-Arlin. Elle a pour objectif de recenser les cas d'infections à *Bacillus cereus* survenus chez des nouveau-nés hospitalisés depuis le 1er juin 2016 dans les services de néonatalogie et de réanimation néonatale de France, indépendamment du mode d'alimentation (y compris des nouveau-nés n'ayant pas reçu de lait de lactarium). Cette recherche rétrospective de cas permettra de consolider les hypothèses quant à l'origine des cas recensés par l'APHP.

Vous êtes sollicités pour cette enquête et nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-joint pour chaque cas recensé dans votre établissement.

Une fois complété et compte tenu du caractère d'urgence de cette investigation, ce questionnaire est à retourner par e-mail à l'adresse suivante :

noa-signalement@santepubliquefrance.fr, en mettant également votre CCLin de référence en destinataire, dès que possible et avant le 16/09/2016.

Définition de cas :

Tout nouveau-né hospitalisé en néonatalogie ou réanimation néonatale, ayant fait l'objet d'un prélèvement clinique à visée diagnostique positif à *Bacillus cereus* depuis le 1^{er} juin 2016.

Si aucun cas n'est recensé dans votre établissement, il n'y a pas de démarche spécifique à faire.

Si au moins un cas est recensé dans votre établissement, vous serez recontacté par votre CCLin ou Arlin pour compléter si besoin les informations transmises.

Votre Arlin, votre CCLin ainsi que Santé Publique France sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nous vous remercions à l'avance pour votre contribution à cette investigation.